



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

15 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Renée Couzal, David Arnal, Yves Le Pallec, Yolande Calmel, Myriam Cros, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès, Tiphonie Brau.

4 absents : Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Monsieur Jacques Baraillé qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Madame Julie Geenen, Monsieur Hugues Saury.

Total des membres présents : 15 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Marc Zindel, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 26 octobre 2022.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Marc Zindel et demande s'il y a des questions à ce sujet. N'obtenant pas de réponse, il soumet le procès-verbal au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Partage de la Taxe d'aménagement-Zone d'activités économiques (ZAE) : ce point est annulé pour des raisons qui seront évoquées ensuite.

Point 2) Attribution de compensation 2022,

Point 3) Création de cinq postes d'agent recenseur,

Point 4) Retrait de la délibération 38-2022 du 26 octobre 2022,

Point 5) Désignation de l'Impasse du Bataillon du Minervois,

Point 6) Convention d'un partenariat entre Ciném'Aude, Culture D'Oc et la Commune de Rieux-Minervois,

Point 7) Questions diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

N'obtenant pas de réponse, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Partage de la Taxe d'Aménagement-Zone d'activités économiques (ZAE)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Lounès Bellaïla, Adjoint aux finances, qui explique que ce point est reporté au mois de janvier ou février prochain : En effet, les communes n'ont pas obligation de délibérer à ce sujet du fait de l'instauration d'une négociation avec Carcassonne Agglo.

Point 2) Attribution de la compensation 2022

Monsieur Le Maire précise que le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Carcassonne Agglomération, prévoit les modalités de modulation de l'attribution de compensation en vue de permettre à chaque commune membre d'ajuster sa fiscalité et ce, pour compenser les effets du transfert de taux foncier bâti et de foncier non bâti.

Monsieur Le Maire propose ainsi à l'assemblée de valider l'attribution de compensation 2022 d'un montant de : 585 761,38 euros et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 3) Création de cinq postes d'Agents Recenseurs

Monsieur Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Il est ainsi nécessaire de créer cinq postes pour accomplir cette mission.

Ces Agents seront rémunérés selon les barèmes suivants, fixés par l'Etat :

- Bordereau District : 5 euros le bordereau
- Feuilles de logement : 3,25 euros la feuille,
- Bulletin Individuel : 1,30 euro le bulletin,
- Dossier Immeuble : 5,75 euros le dossier,
- Séances de Formation : 25 euros la séance,
- Relevé d'Adresses : 70 euros,
- Tenue de carnet : 30 euros.

Monsieur Le Maire précise qu'un Agent Coordinateur sera nommé et rémunéré en indemnités d'heures supplémentaires (IHTS).

Madame Lise Raynaud demande quels ont été les critères pour désigner ces Agents.

Monsieur Le Maire précise que pour plus de commodités, cinq Agents de la Commune ont été choisis pour remplir cette mission.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 4) Retrait de la délibération 38-2022 du 26 octobre 2022

Monsieur Le Maire précise qu'à la suite d'une erreur du Centre de Gestion relative à la date d'effet des promotions d'Agents, nous sommes amenés, pour régulariser la situation, à retirer

la délibération n°38-2022 concernant la création d'un poste d'agent de maîtrise principal et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Désignation de l'Impasse du Bataillon du Minervois

Monsieur Le Maire signale que l'impasse située au niveau de la rue du Bataillon du Minervois accueille des constructions. Il est donc nécessaire de la nommer, notamment pour une meilleure distribution du courrier. Monsieur Le Maire propose de la désigner « Impasse du Bataillon du Minervois » et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 6) Convention de Partenariat entre Ciném'Aude, Culture d'Oc et la Commune de Rieux-Minervois

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention entre Ciném'Aude, l'association Culture d'Oc et la commune de Rieux-Minervois : Il s'agit d'un partenariat reconductible tacitement tous les ans, qui s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif du Conseil Départemental de l'Aude relatif à la mise en place d'un réseau de diffusion d'œuvres cinématographiques.

La commune s'engage à verser une aide annuelle de 1 500 euros et de mettre à disposition une salle communale.

Ciném'Aude s'engage à effectuer un total de 20 séances minimum par an.

Culture d'Oc s'occupe de la communication et de l'installation du matériel.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 7) Questions diverses

Monsieur Le Maire donne lecture des premières questions écrites de la part de Madame Lise Raynaud et de la part de Monsieur Yoann Conte concernant les mesures prises par la Municipalité aux fins d'économies d'énergies par suite de la flambée des prix du gaz et de l'électricité.

Monsieur Le Maire précise que le SYADEN, contacté à ce sujet par nos soins, comme beaucoup d'autres villes et villages, nous a donné deux pistes à suivre pour le moment :

- 1) Doter les armoires existantes d'horloges à télégestion en vue de programmer les coupures d'éclairage public et de contrôler la consommation chaque mois, étant précisé que ces horloges ont évidemment un coût,
- 2) Communiquer publiquement les résultats de ces tests tous les deux ou trois mois.

Madame Lise Raynaud demande quand seront mises en place ces mesures.

Monsieur Le Maire répond que ces installations seront effectuées après les fêtes de fin d'année.

Monsieur Le Maire tient à préciser que, même si 70 villes seulement dans l'Aude sur 400 procèdent à des coupures d'éclairage public, cette mesure doit servir d'exemple.

Monsieur le Maire rappelle, en outre, qu'une boîte à idées pour les économies d'énergies est mise à disposition des Administrés dans le hall de la Mairie jusqu'à la fin de l'année et que nous ne manquerons pas d'étudier les pistes proposées.

Par ailleurs, nous avons investi dans des détecteurs de mouvements et nous poursuivons le remplacement des éclairages par des leds.

La deuxième question de Madame Lise Raynaud concerne la remise en vigueur du repas de Noël des aînés. Monsieur Le Maire signale qu'avec la neuvième vague de Covid, il y aura encore cette année la distribution d'un panier garni.

Madame Lise Raynaud regrette qu'il n'y ait plus le repas des aînés qui apportait de la convivialité et demande si pour les prochaines années ce repas pourra être à nouveau instauré.

Monsieur Le Maire confirme que cette formule pourra effectivement être retenue pour les prochaines années suivant les conditions.

Concernant la deuxième question de Monsieur Yoann Conte, relative à la situation des comptes du Comité des fêtes, Monsieur Le Maire rappelle que c'est toujours en fin d'année que les Associations informent la Municipalité de leur bilan financier. Nous ne manquerons pas d'être attentifs sur celui de chaque association et en particulier pour le Comité des fêtes et en aviserons le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture des trois questions écrites de Monsieur Fabien Barthès auxquelles il répond :

- 1) Que notre commune possède cinq logements : - un, au-dessus des bains Douches,
-un, au-dessus du foyer mais celui-ci doit avoir des rénovations importantes et ne peut être loué en l'état,
-deux, au-dessus de l'école maternelle
-un, rue Joseph Garcia : il s'agit d'une maison à rénover destinée aux pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

2) Que pour le compte-rendu des délibérations de l'année 2019 sous l'ancienne mandature, nous n'avons aucune précision mais que règlementairement, les délibérations doivent être affichées pendant deux mois.

3) Pour l'acquisition d'un morceau de terrain au cimetière, Monsieur Fabien Barthès explique que lors des cérémonies du 11 novembre, une partie des effectifs du Centre de Secours fait le tour des tombes des anciens Sapeurs-Pompiers de Rieux, ce qui devient pénible pour tous ceux qui prennent de l'âge. Afin de célébrer leur mémoire, il serait souhaitable de dédier un endroit au cimetière où serait érigée une stèle mentionnant les noms des anciens Sapeurs-Pompiers décédés, stèle au pied de laquelle une gerbe pourrait être déposée chaque 11 novembre.

Monsieur Le Maire répond que la commune va trouver un endroit dans le cimetière neuf ou dans l'ancien pour répondre à cette demande.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

Une personne demande pourquoi aucun membre du Conseil n'est venu assister au concert de l'Association « Chante la vie » le samedi 3 décembre.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de circonstances malencontreuses et qu'il sera remédié à cet oubli lors de prochaines animations.

La même personne signale que le haut-parleur situé près de son domicile n'est pas opérationnel.

Monsieur Le Maire répond que dès que nous disposerons de la nacelle, nous installerons un nouveau poteau à l'angle de la rue Emile Pouytes.

Une autre personne demande ce que la municipalité compte faire pour améliorer le chemin latéral, et quand vont commencer les travaux du projet de jardins aménagés, la limitation de vitesse n'étant pas respectée mais ne pourrait-on pas mettre des rochers pour rétrécir la route?

Monsieur Le Maire répond que des coussins berlinois doivent être installés dès les prochains jours car les contrôles de vitesse effectués ne sont en effet pas dissuasifs.

Une autre personne demande que faire pour empêcher les propriétaires de chiens de laisser des déjections canines sur les trottoirs et les places.

Monsieur Le Maire répond que face à ces incivilités, la municipalité va installer des pancartes signalant une amende de 135 euros et que la police municipale effectuera des rondes pour prendre les contrevenants sur le fait.

Une dernière personne demande s'il est possible de diffuser les avis de décès sur l'application « panneau-pocket ».

Monsieur Le Maire répond que cette information n'est pas en droit d'être diffusée sur les réseaux numériques, mais seulement sur papier. Nous allons nous renseigner pour savoir si la voie numérique peut être utilisée avec demande d'autorisation préalable à la famille.

Aucune autre question n'ayant été posée dans le public, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 18 heures 58 minutes.

Affichage de la liste des délibérations de la présente séance pour le 15 décembre 2022.

Fait à Rieux-Minervois, le 13 décembre 2022

Bernard YAGUES, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues B', written in a cursive style.